

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1826

30 juillet 2013

SOMMAIRE

Champ Cargosystems S.A.	87604	Leeward Ventures Partners	87609
Chiesa S.à r.l.	87604	Le Mètre Carré S.à r.l.	87609
Claude Constructions S.à r.l.	87604	L'Enfant du Monde S.à r.l.	87609
Credo S.A.	87604	Luxembourg Famous Star	87609
DCC Group S.A.	87604	Luxredange S.A.	87609
DECOMA Financial S.à r.l.	87605	MARCOTULLIO RECEPTION Luxem- bourg S.à r.l.	87648
Delius Invest S.A.	87647	Mediatrix Belux, GEIE	87611
DG IMMO S.A.	87605	Metal Invest Partners S.A.	87612
Dufinlux S.C.A. - SPF	87605	My Family Office	87616
DuPont International (Luxembourg) S.C.A.	87604	OCA Advisory S.à r.l.	87610
ELM Invest S.A.	87605	Olifab	87610
Enosis S.A. - SPF	87605	Omax Capital s.à r.l.	87610
Escorial Development	87605	Omnia Private Equity Investments S.A.	87609
Eurokobuild S.A.	87606	Oneiros Investments S.A.	87610
Euro-Packaging S.A.	87606	Opuntia S.A.	87610
Farei Services S.A.	87606	ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de ges- tion de patrimoine familial	87612
Files & More S.A.	87607	Phoenix Patrimoine S.A.	87648
Fimeris	87607	Power Equity Investments S.A.	87602
Finance Patrimoine S.à r.l.	87606	Realgest S.A.	87602
Financière de Diekirch S.A.	87607	Realvest AG	87603
Financière Internationale N°9 S.A., SPF	87606	RedStone S.à r.l.	87602
Front End Re S.A.	87606	RedStone S.à r.l.	87602
FRONT International s.à r.l.	87607	Rem Finance S.A.	87603
FRONT Luxembourg s.à r.l.	87607	Robert Half	87602
FS Energies S.à r.l.	87607	Rom2 S.A.	87611
FS Trading S.à r.l.	87608	RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.	87603
Igam SA	87613	Simplify Partners S.A.	87603
Igam SA	87616	SMP International Sàrl	87603
Incarta Development S.A.	87608	STE S.A.	87611
Interspazio Holding S.A.	87608	THA S.A.	87612
IVG Luxembourg S.à r.l.	87608	Uniloc Luxembourg S.A.	87619
Kinglet Luxembourg S.à r.l.	87608		
Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.	87608		

RedStone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077405/10.

(130095683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

RedStone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077406/10.

(130095684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Robert Half, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 107.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013077407/10.

(130095440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 120.684.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077413/10.

(130095110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.710.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Donatien MARTIN par lettre adressée à la société en date du 10 juin 2013, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 12 juin 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Madame Marie-Anne BACK, domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Madame Marie-Anne BACK terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077396/14.

(130094921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Simplify Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.483.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130092425

Société anonyme fondée le 09 juin 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 2000.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013077434/14.

(130095289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Realvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.636.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077414/10.

(130095109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.211.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077425/10.

(130095404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Rem Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.333.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077418/10.

(130095481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SMP International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 60.157.

—
Les comptes annuels au 28/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077471/10.

(130095122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078395/9.

(130097581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Chiesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.269.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078397/9.

(130097571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Claude Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 36.092.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078402/9.

(130097493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Credo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078420/9.

(130096587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Contern,

R.C.S. Luxembourg B 78.109.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078430/9.

(130096969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

DCC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 131.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078435/9.

(130096613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

DECOMA Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 104.423.

Les Comptes annuels au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078436/9.

(130097521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

DG IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.768.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078438/9.

(130096440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Dufinlux S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078453/9.

(130096883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ELM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078482/9.

(130096705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Enosis S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078487/9.

(130096884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078497/9.

(130096472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Euro-Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 73.209.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078506/9.

(130096436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Eurokobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078508/9.

(130097025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Finance Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfurt, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 159.862.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078515/9.

(130096924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Financière Internationale N°9 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 13.843.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078518/9.

(130096839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Front End Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.621.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078526/9.

(130096665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Farei Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 46.627.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078529/9.

(130097356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Files & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.147.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078536/9.

(130096960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078537/9.

(130097536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Financière de Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.904.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078539/9.

(130096877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FRONT International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.044.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078550/9.

(130097278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FRONT Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 146.137.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078551/9.

(130097335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FS Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 154.234.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078552/9.

(130097478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FS Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 140.342.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078553/9.

(130097486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078651/9.

(130096719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Interspazio Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078664/9.

(130097100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078672/9.

(130096842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078690/9.

(130097036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kinglet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078695/9.

(130097554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

L'Enfant du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 151, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078711/9.

(130096663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Leeward Ventures Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078716/9.

(130096984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 118.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078722/9.

(130096680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Le Mètre Carré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.292.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078731/9.

(130096900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Luxredange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 141.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078756/9.

(130097050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Omnia Private Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078851/9.

(130096779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Oneiros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013078852/10.

(130096755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Omax Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013078850/10.

(130096563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Opuntia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, Mediaparc.

R.C.S. Luxembourg B 157.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013078853/10.

(130096560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Olifab, Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 67, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013078849/13.

(130097399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

OCA Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon.

R.C.S. Luxembourg B 170.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013078846/11.

(130097290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Rom2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.771.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013, Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur, avec effet rétroactif au 5 décembre 2012, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mr Olivier LECLIPTEUR.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Par cette même assemblée, les mandats des administrateurs Mme Viviane HENGEL et Mme Caroline FELTEN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 13.06 2013.

Pour: ROM2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013077408/20.

(130095577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.264.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Donatien MARTIN par lettre adressée à la société en date du 10 juin 2013, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 12 juin 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Denis BREVER, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Monsieur Denis BREVER terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077490/14.

(130094922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mediaxim Belux, GEIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg D 87.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des membres du 6 juin 2013

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du mandat de gérant de la société privée à responsabilité limitée TO-MORROW NOW, ayant son siège social au 55, rue du Printemps, B-1380 Lasne, Belgique dont le représentant permanent est Monsieur Thierry JANSSEN.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Lawrence PLUYMERS, demeurant au 167 Hoeilaartsesteenweg, 3090 Overijse, Belgique
- Monsieur Denis SIMONART, demeurant au 9/A, chemin d'Odrimont, 1380 Lasne, Belgique
- Madame Catherine VANDER ZYPEN, demeurant au 43 Livingstonelaan, 3080 Tervuren, Belgique.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077305/20.

(130095357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Metal Invest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.081.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 juin 2013

1. L'assemblée a pris acte de la publication en date du 30/04/2013 au Memorial C de la démission de la société TAX CONNECTED SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B157488, de son mandat de Commissaire aux comptes à partir du 04/02/2013;

2. L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer La société PERSKY GmbH, société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143543, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg en tant que Commissaire aux comptes avec effet au 05/02/2013.

Le nouveau Commissaire aux comptes est nommé pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013077311/20.

(130095664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 158.335.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 mai 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 mars 2013, a été clôturée et que ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour: ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lucile Wernert / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013077355/20.

(130095578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

THA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 146.418.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 22 avril que je démissionne de ma fonction de commissaire aux comptes de la société THA S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 146 418, avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE GRAND DUCALE

Référence de publication: 2013077516/14.

(130095675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Igam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 178.255.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- 1.- Alain MAGGI, retraité, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 14 décembre 1952, et son épouse
- 2.- Micheline SCHUH, salariée, né à Sainte-Marie-aux-Mines/Haut-Rhin (France), le 25 janvier 1953, demeurant ensemble à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning;
- 3.- Anthony MAGGI, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 25 juillet 1983, demeurant à F-67100 Strasbourg, 43, Chemin du Schulzenfeld.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: IGAM SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat, vente, négoce, import, export de produits non réglementés;
- l'activité de commissionnaire ainsi qu'accepter tous mandats relatifs aux affaires d'autrui, à l'exclusion toutefois de la mise en relation de ses clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier ou encore de mandats de gestion de fortune;
- l'activité d'intermédiaire commercial;
- l'achat, vente, gestion et administration de biens immobiliers faisant déjà partie ou destinés à faire partie du patrimoine de la société;
- l'achat et vente de terrains à bâtir.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre cents mille (400.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de quatre cents (400.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Alain MAGGI, retraité, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 14 décembre 1952, demeurant à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning, cinq cents actions	500
2.- Micheline SCHUH, salariée, né à Sainte-Marie- aux-Mines/Haut-Rhin (France), le 25 janvier 1953, demeurant à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning, deux cent cinquante actions	250
3.- Anthony MAGGI, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 25 juillet 1983, demeurant à F-67100 Strasbourg, 43, Chemin du Schulzenfeld, deux cent cinquante actions	250
Total: Mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à cent pour cent ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément, comme suit:

- par un apport en nature à concurrence de trois cent soixante-dix mille (370.000.-) euros, représenté par deux cents (200) parts sociales de la société à responsabilité limitée MG PEINTURE avec siège social à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le commissaire aux comptes Alain MARCHAND de F-68520 Burnhaupt Le Bas, 27B, rue de Vallauris, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales ci-annexé, qui conclut de la manière suivante:

87615

"Conclusion

Sur base de mes travaux, je conclus que la valeur d'apport s'élevant à 370.000 € (trois cent soixante dix mille euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire.

L'absence d'avantage particulier stipulé n'appelle pas d'observation de ma part.

Le 15.03.2013

Monsieur MARCHAND ALAIN

Commissaire aux apports

Signé: Alains MARCHAND."

- par un apport en numéraire à concurrence de trente mille (30.000.-) euros.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents (1.900.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1). Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Alain MAGGI, retraité, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 14 décembre 1952, demeurant à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning;
- 2.- Micheline SCHUH, salariée, née à Sainte-Marie-aux-Mines/Haut-Rhin (France), le 25 janvier 1953, demeurant à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning;
- 3.- Anthony MAGGI, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 25 juillet 1983, demeurant à F-67100 Strasbourg, 43, Chemin du Schulzenfeld.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 1 39 578.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances

médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Maggi, Schuh, Maggi et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 13 juin 2013. Relation LAC/2013/27681. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013086610/167.

(130106083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Igam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 178.255.

A l'instant,

Alain MAGGI, retraité, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 14 décembre 1952, demeurant à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning, Micheline SCHUH, salariée, née à Sainte-Marie-aux-Mines/Haut-Rhin (France), le 25 janvier 1953, demeurant à F-67100 Strasbourg, 12, rue du Pasteur Horning et Anthony MAGGI, salarié, né à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 25 juillet 1983, demeurant à F-67100 Strasbourg, 43, Chemin du Schulzenfeld, administrateurs de la société IGAM SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2018, Alain MAGGI, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Maggi, Schuh, Maggi et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 13 juin 2013. Relation LAC/2013/27681. Reçu 12.-

Le Receveur (signé): Thill.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013086611/20.

(130106083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

My Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.564.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «My Family Office» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.564, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2309 du 15 octobre 2007. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Olivier COUCHARD, employé privé, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et comme scrutatrice Madame Olivia ORBAN, employée privée, avec même adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les dé-

tenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la société n'a émis aucun emprunt obligataire.

VI. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

a) l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de toutes activités de domiciliation, ainsi que de toutes autres activités se rattachant à la profession d'expert-comptable;

b) le conseil et l'assistance en organisation patrimoniale, ainsi que la coordination et le suivi de divers prestataires de services intervenant dans la protection et la mise en valeur des patrimoines de personnes physiques, familles ou groupes familiaux, et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société pourra notamment, dans le cadre de son objet social, exécuter ou faire exécuter tous traitements et analyses d'informations relatives au patrimoine de ses clients, et tous mandats d'organisation ou de gestion administrative, ainsi que toute autre activité se rattachant directement à son objet social, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur le secteur financier;

c) le conseil en matière financière, technique, administrative ou informatique, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine financier, technique, administratif ou informatique;

d) l'intervention en tant qu'intermédiaire pour des opérations concernant tout bien mobilier ou immobilier;

e) l'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;

f) l'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que tout autre instrument financier, quelle que soit leur nature, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs et instruments financiers;

g) le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de participation ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

La société pourra, afin de réaliser son objet social, emprunter ou octroyer des garanties auprès ou envers des tiers.»;

2. Démission de Madame Olivia ORBAN et de Monsieur Rodolphe CARPENTIER de CHANGY de leur fonction d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et décharge à leur donner pour l'exercice de leur mandat;

3. Nomination de Monsieur Thierry DEROCHETTE et de Monsieur Stephaan GRESSE en tant que nouveaux administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

4. Démission de Monsieur Olivier COUCHARD de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat et décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat;

5. Accord préalable à la désignation de Monsieur Thierry DEROCHETTE aux fonctions d'administrateur-délégué;

6. Divers.

Exposé préalable du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La parution de la Loi luxembourgeoise relative à l'activité de Family Office du 21 décembre 2012 a entraîné des changements dans ce secteur et l'intérêt pour cette nouvelle activité réglementée au Luxembourg de la part d'une série de professionnels habilités, de par cette loi, à exercer le métier de Family Office.

En particulier, la Société a été approchée par plusieurs experts comptables désireux de se lancer dans ce secteur, et avec lesquels des collaborations pourront être mises en place, au service de la clientèle. Dans ce cadre, deux nouveaux administrateurs agréés en tant qu'expert-comptable au Luxembourg vont entrer au Conseil d'Administration, et l'un d'eux nommé comme administrateur-délégué.

L'objet social de la Société sera élargi de façon à y inclure l'exécution de travaux d'expertises comptables. Un dossier d'agrément sera introduit auprès du Ministère des Classes Moyennes pour obtenir l'agrément de My Family Office S.A. en qualité d'expert-comptable. Une demande d'inscription auprès de l'Ordre des Experts Comptables suivra.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- a) l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de toutes activités de domiciliation, ainsi que de toutes autres activités se rattachant à la profession d'expert-comptable;
- b) le conseil et l'assistance en organisation patrimoniale, ainsi que la coordination et le suivi de divers prestataires de services intervenant dans la protection et la mise en valeur des patrimoines de personnes physiques, familles ou groupes familiaux, et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société pourra notamment, dans le cadre de son objet social, exécuter ou faire exécuter tous traitements et analyses d'informations relatives au patrimoine de ses clients, et tous mandats d'organisation ou de gestion administrative, ainsi que toute autre activité se rattachant directement à son objet social, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur le secteur financier;
- c) le conseil en matière financière, technique, administrative ou informatique, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine financier, technique, administratif ou informatique;
- d) l'intervention en tant qu'intermédiaire pour des opérations concernant tout bien mobilier ou immobilier;
- e) l'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;
- f) l'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que tout autre instrument financier, quelle que soit leur nature, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs et instruments financiers;
- g) le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de participation ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

La société pourra, afin de réaliser son objet social, emprunter ou octroyer des garanties auprès ou envers des tiers.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Olivia ORBAN et de Monsieur Rodolphe CARPENTIER de CHANGY de leur fonction d'administrateurs de la société, avec effet immédiat.

L'assemblée décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Thierry DEROCHETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), demeurant au 34, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg; et
- Monsieur Stephaan GRESSE, expert-comptable, né le 5 octobre 1976 à Virton (Belgique), demeurant au 28, rue de l'Ermite, B-6780 Wolkrange.

Leurs mandats prennent fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Suite aux résolutions précédentes le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Thierry DEROCHETTE;
- Monsieur Stephaan GRESSE; et
- Monsieur Olivier COUCHARD.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Olivier COUCHARD de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat. Il restera en fonction concernant son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée donne dès à présent son accord préalable à la désignation de Monsieur Thierry DEROCHETTE aux fonctions d'administrateur-délégué, laquelle nomination définitive reste de la compétence du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes évalués à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: O. Couchard, C. Petit, O. Orban et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25959. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077293/154.

(130094788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.161.

—
In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of June at 4.00 p.m.,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Uniloc Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 159.161 (the Company). The Company has been incorporated on January 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published on May 20, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1072, page 51414. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended the most recently on November 5, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published on January 17, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 118 page 5639.

The Meeting was chaired by Mr. Cédric Bless, residing professionally in Luxembourg (the Chairman), who appoints Mrs. Cécile Camodeca, residing professionally in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appointed Mr. Bernard Beerens, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold were indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting were signed ne varietur by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appeared from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 2,486,495 shares, representing 83.92% of the voting shares of the Company having an issued share capital in an amount of fifty-seven thousand seven hundred forty-three United States Dollars and seventy-five United States Dollar cents (USD 57,743.75), were duly represented at this Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting was worded as follows:

1. Convening notices.

2. Incorporation of certain Shareholder Protections from Investor Rights Agreement into the Company's Articles of Association (the Articles).

(i) Decision to insert certain investor rights, based on certain of the investor rights described in section 2.2 (e) of that certain Investor Rights Agreement (Negative Covenants) dated November 11, 2005 by and between Uniloc Corporation Pty. Limited and the investors listed therein, in the Articles and consequently insertion of a new article (Reserved Matters)

in the Articles with respect to certain actions or resolutions of the Company which shall be subject to the approval of the shareholders of the Company deliberating in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles under the Luxembourg Company Law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and which article shall read as follows:

"The actions or resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast:

- a. amend any provision of the Articles;
- b. alter or change the rights or privileges of any class or series of Shares, or any debt instrument of the Company then held by a Shareholder;
- c. issue options or Shares of the Company for compensatory (and not capital-raising) purposes to employees, independent contractors, consultants, officers, Directors, advisors, vendors, customers or other service providers of the Company or any subsidiary of the Company;
- d. liquidate, dissolve, wind-up, merge or, more generally, reorganize the Company; and
- e. increase or decrease the size of the Board."

and be numbered as new article 13 (Reserved Matters) in the Articles as amended and restated under item 2. (ii) below; and

(ii) Consistent with item 2. (i) above, amendment to article 5 (Capital & Shares Certificates - Share Transferability) of the Articles in order to allow the transfer of shares of the Company to legal heirs and affiliates of the shareholders of the Company and amendment to articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 and 16 of the Articles and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of any headings in the Articles (the Restated Articles).

3. Sale of all or Substantially all of the Company's assets.

(i) Decision to amend the Restated Articles to insert that the sale of all or substantially all of the Company's assets shall be subject to the approval of the shareholders of the Company deliberating at a general meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a simple majority of the votes cast.

(ii) Consistent with item 3. (i) above, amendment to article 13 (Reserved Matters) of the Restated Articles by adding a new and second paragraph which shall read as follows:

"Any sale of all or substantially all of the Company's assets, including without limitation the sale of all or substantially all of the Company's patents and patent allocations, rights to legal settlement, or license rights shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a simple majority of the votes cast."

4. Board Committees and Director/officer Indemnification.

(i) Acknowledgement, approval and to the extent necessary, ratification of the creation by the Board of certain committees (such as but not limited to a Compensation Committee and an Audit Committee) and subsequent insertion of a new article (Committees) in the Restated Articles, which article shall read as follows:

"The Board may establish committees (such as but not limited to a Compensation Committee and an Audit Committee) that will make recommendations to the Board on certain matters.

Each committee shall be composed of members of the Board and/or any other members as may be determined by the Board. The attributions of each committee shall be determined by the Board.

The Board shall also determine the quorum and majority requirements for committee meetings.

All decisions of each committee shall be made at a meeting of such committee.

All recommendations of each committee shall be referred to the Board for approval, regardless of whether a recommendation is for or against the matter in question.

If a committee fails to reach a decision on a matter, then the decision shall be referred to the Board.

There is no restriction on the location of meetings of the committees."

and be numbered as new article 20 (Committees) in the Restated Articles and subsequent renumbering of the Restated Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of any headings in the Restated Articles.

(ii) In an effort to attract new Directors on behalf of the Company's Shareholders, insertion of a new article (Indemnification) with respect to indemnification of members of the Board or officers of the Company by the Company in the Articles, which article shall read as follows:

"The Company may indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to

matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or wilful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled"

and be numbered as new article 21 (Indemnification) in the Restated Articles and subsequent renumbering of the Restated Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of any headings in the Restated Articles.

5. Stock Incentive Plan and Non-Plan Grants.

(i) Acknowledgement and approval of the implementation of the 2012 performance stock incentive plan (the 2012 Plan) made to employees and consultants of the Company and certain additional grants of equity awards not falling under the scope of the 2012 Plan (the Non-Plan Grants) made to non-employees of the Company and third parties, as further described in the special report (the Report) of the board of directors of the Company (the Board) and the report entitled "Stock Incentive Plan and Non-Plan Grants";

(ii) Acknowledgement, approval and to the extent necessary, authorization of the Board to issue and implement the issuance of up to seven hundred eighty-five thousand five hundred seventy-two (785,572) stock options under the 2012 Plan (the Stock Options) and up to two hundred sixty thousand (260,000) Non-Plan Grants, which results in fully-diluted shares outstanding after grant of all awards under the 2012 Plan and the Non-Plan Grants of four million eight thousand four hundred twenty-two (4,008,422) voting Shares. If the General Meeting approves the new employment agreements for Mr. Alex Good and Mr. Scott Macleod referred to under item 7. below, the number of Stock Options to be issued under the 2012 Plan shall be reduced from seven hundred eighty-five thousand five hundred seventy-two (785,572) Stock Options to three hundred fifty thousand (350,000) Stock Options. If the General Meeting rejects the new consulting agreement for Mr. Craig Etchegoyen referred to under item 8. below, the number of Stock Options to be issued under the 2012 Plan shall be further reduced from three hundred fifty thousand (350,000) Stock Options to two hundred fifty thousand (250,000) Stock Options;

(iii) After consideration of the Report, decision, in order to facilitate the issuance by the Board of shares of the Company upon exercise of the Stock Options and Restricted Shares Awards under the 2012 Plan and the Additional Equity Awards, as applicable, to renew and increase the amount of the authorized share capital of the Company, on top of the issued share capital, from its current amount of six thousand four hundred fifty- six United States Dollars and twenty-five United States Dollar cents (USD 6,456.25) to an amount of eighteen thousand fifty-seven United States Dollars and three United States Dollar cents (USD 18,057.03) and to further authorize the Board, during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital of the Company; and

(iv) Subsequent amendment to article 6 (Article 6 - Share Capital.) of the Restated Articles in order to reflect the changes adopted above.

6. Board of Directors of the Company.

(i) Ratification of the appointment of Mr. Alex Good as Director A of the Company, in replacement of Mr. Chad Meisinger, effective as of September 4, 2012 for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at June 30, 2012; and

(ii) Ratification of the appointment of Mrs. Virginia Strelen as Director B of the Company, in replacement of Mr. Ivo Hemelraad, effective as of May 6, 2013 for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at June 30, 2012.

7. New Employment Agreements for Executive Management. Acknowledgement and approval of the revised employment agreements of both (i) Mr. Alex Good as Chief Executive Officer of the Company and (ii) Mr. Scott Macleod as Chief Financial Officer of the Company.

8. Consulting Agreement between the Company and Mr. Craig Etchegoyen. Acknowledgement and approval of the new consulting agreement between the Company and Mr. Craig Etchegoyen pursuant to which Mr. Craig Etchegoyen will provide services to the Company.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First Resolution:

All the shares being registered shares, the Meeting acknowledges that any Shareholder which is not present or represented has been duly convened to the Meeting by way of convening notice sent by registered mail on June 4, 2013.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,486,495 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

The First Resolution above was consequently adopted.

Second Resolution:

The Meeting resolves to insert certain investor rights, based on certain of the investor rights described in section 2.2 (e) of that certain Investor Rights Agreement (Negative Covenants) dated November 11, 2005 by and between Uniloc Corporation Pty. Limited and the investors listed therein, in the Articles and consequently resolves to insert a new article (Reserved Matters) in the Articles with respect to certain actions or resolutions of the Company which shall be subject to the approval of the shareholders of the Company deliberating in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles under the Luxembourg Company Law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and which article shall read as follows:

"The actions or resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast:

- a. amend any provision of the Articles;
- b. alter or change the rights or privileges of any class or series of Shares, or any debt instrument of the Company then held by a Shareholder;
- c. issue options or Shares of the Company for compensatory (and not capital-raising) purposes to employees, independent contractors, consultants, officers, Directors, advisors, vendors, customers or other service providers of the Company or any subsidiary of the Company;
- d. liquidate, dissolve, wind-up, merge or, more generally, reorganise the Company; and
- e. increase or decrease the size of the Board"

and be numbered as new article 13 (Reserved Matters) in the Articles as amended and restated under item (ii) of this Second Resolution below.

The Meeting further resolves, consistent with item (i) of this Second Resolution above, to amend article 5 (Capital & Shares Certificates - Share Transferability) of the Articles in order to allow the transfer of shares of the Company to legal heirs and affiliates of the shareholders of the Company and to amend articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 and 16 of the Articles and to subsequently restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Affiliates	means, in relation to a person, all of that person's Subsidiaries, each Parent of which it is a Subsidiary and all other Subsidiaries of each such Parent and Affiliate means any one of them.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the management body (conseil d'administration) of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Uniloc Luxembourg S.A.
Company Law	means the Luxembourg company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Company's Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Competitor	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Director A	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
Director B	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
Directors	means the Director(s) A and the Director(s) B appointed as such by the General Meeting and Director means any of them.
Expert	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
Fair Value	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Infringer	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Legal Entity	has the meaning ascribed to that term in article 14.2.
Notice to Shareholders	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Offered Price	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Offered Shares	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Other Shareholders	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.

Person	means any individual, trust, partnership, company, corporation, or other legal entity organized under the laws of any jurisdiction.
Purchase Price	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
Purchaser	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
RCS	means the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg).
Rejection Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Security Interest	has the meaning ascribed to that term in article 8.2.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders'	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Pre-emptive Period	
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company with no par value and Share means any of them.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Subsidiary	means (i) a person of which another person (its Parent) has direct or indirect control or owns directly or indirectly more than fifty per cent. (50%) of the voting capital or similar right of ownership (and control for this purpose means the power to direct the management and policies of the person whether through the ownership of voting capital, by contract or otherwise), or (ii) a Person treated as a subsidiary in the financial statements of any other person (its Parent) pursuant to International Financial Reporting Standards.
Transfer	has the meaning ascribed to that term in article 8.2.
Transferee	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Transferor	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Transferor's Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.

Art. 2. Form and Name.

2.1 The name of the Company is "Uniloc Luxembourg S.A. ". The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or multiple Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects.

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of patents, intellectual property, copyrights, trademarks, stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

3.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 13 below. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Director, by a decision of the Sole Director.

5.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

5.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and

persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital.

6.1 The share capital is set at fifty-seven thousand seven hundred and forty-three United States Dollars seventy-five United States Dollar cents (USD 57,743.75) represented by three million three hundred forty-two thousand eight hundred fifty (3,342,850) Shares without stated par value, all fully paid up.

6.2 Any and all Shares issued by the Company from time to time shall be created and remain as registered shares. A Shareholder shall not request conversion of its Shares into shares in bearer form. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the Company's register of shareholders (hereafter in this Article 6 referred to as the "Shareholders' Register") as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholders.

6.3 The authorized capital is set at six thousand four hundred fifty-six United States Dollars and twenty-five United States Dollar cents (USD 6,456.25).

6.4 The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

6.5 The Board is authorized, during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting held on February 18, 2011 in the Luxembourg official gazette (the "Publication Date") to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Shares with or without an issue premium, as the Board may determine. The Board may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present Article 6 shall be amended to reflect this modification.

6.7 Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to Shareholders in the proportion of the capital represented by their Shares pursuant to the Company Law (droit préférentiel de souscription) (the "Statutory Pre-emptive Right"). However, for a period of five (5) years from the Publication Date, the Board is authorized to withdraw or restrict this Statutory Pre-emptive Right in relation to an increase of capital made within the authorized capital.

6.8 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with legal requirements.

Art. 7. Shares.

7.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2 A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

7.4 The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propiétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.5 The Company may redeem or repurchase its own Shares within the limits set forth by the Company Law.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 Subject to the restrictions set forth in this article 8, any Transfer (as defined in article 8.2 below) of Shares shall be notified by a declaration of transfer inscribed in the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act in this respect.

8.2 Restrictions on transfer of shares - Definitions. For the purpose of this article 8, the term Transfer shall mean any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well, as the granting of options to purchase or sell Shares, granting of a Security Interest (as defined below), or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economic benefits, the ownership, or the voting rights of Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

The term "Transfer" does not include the conversion of options into Shares, granted by the Company to its employees and/or employees of the Uniloc group in the context of a stock option plan or other performance incentive schemes, nor does it include any transmission or assignment of Shares by reason of a Shareholder's death to his legal heirs.

Similarly, the term "Transfer" does not include any transfer or assignment of Shares by a Shareholder to any of its Affiliates.

For the purpose of this article 8, the term "Security Interest" shall include a charge, pledge, hypothecation or any security interest or lien whatsoever.

8.3 General restrictions. A Shareholder shall not dispose of any Shares, options or rights to acquire Shares, except as provided in this article 8. Any Transfer including granting any Security Interest, of any of the Shares other than according to the terms of this article 8 and the Company Law is void and transfers no right, title, or interest in or to said Shares, or any of them, to the purported transferee or security holder.

8.4 Free transferability among Shareholders. The Transfer of Shares (in whole or in part) between existing Shareholders of the Company is free.

8.5 Transferability to third parties.

8.5.1 Transfer of all (but not some of) the Shares held by a Shareholder. The Transfer of all (but not some of) the Shares by an existing Shareholder of the Company (the Transferor) to a third party (the Transferee) is free, subject however to the Board's determination and confirmation that the Transferee is neither a Competitor nor an Infringer (as these terms are defined in article 8.5.2.6 below).

8.5.2 Transfer of part (but not all) of the Shares held by a Shareholder.

8.5.2.1 Pre-emptive right of the Company. If the Transferor, in good faith, offers or receives an offer to Transfer part (but not all) of his Shares (the Offered Shares) to or from a Transferee, the Transferor shall give written notice thereof to the Company (the Transferor's Notice). Such Transferor's Notice shall set forth the number of Shares subject to the offer, the aggregate purchase price for such Shares (the Offered Price), the terms of payment therefor, and the Transferee's identity. The Company shall have the right, exercisable by written notice given to the Transferor (the Company's Notice), within thirty (30) days after receipt of the Transferor's Notice, to purchase the Offered Shares, at the Purchase Price (as defined in Article 8.5.2.3 below). The Company shall have the right, pursuant to such pre-emptive right, to purchase less than all of such Offered Shares, only if the remaining Offered Shares are purchased by the Other Shareholders (as defined below), pursuant to the preemptive right provided for in article 8.5.2.2 below.

8.5.2.2 Pre-emptive right of the Other Shareholders. If the Company fails or declines to exercise its pre-emptive right with respect to any Offered Shares, it shall give written notice within seven (7) days after the lapse of the Company's pre-emptive right (the Notice to Shareholders) to all the Shareholders at the exception of the Transferor (the Other Shareholders) that they have the option, proportionate to the number of Shares then owned by them respectively, to purchase all, but not less than all, of the remaining Offered Shares at the Purchase Price. Such pre-emptive right shall be exercised in writing within fifteen (15) days after the receipt of the Notice to Shareholders (Shareholders' Pre-emptive Period). If any Offered Shares are not purchased by the Other Shareholders first entitled thereto, the remaining Other Shareholders shall have the right to purchase the remaining Offered Shares pro rata their number of Shares.

8.5.2.3 Purchase Price. (i) If the Company and/or some or all of the Other Shareholders purchase(s) the Offered Shares by exercising their respective preemptive right or (ii) if further to the delivery of a Rejection Notice (as defined in article 8.5.2.6.1 below) the Company is obliged to purchase or cause a third party to purchase the Offered Shares, the purchase price of the Offered Shares (the Purchase Price) shall be equal to the lesser of:

a. The Offered Price if such price is in cash, in which case the terms of payment specified in the Transferor's Notice shall apply; or

b. The fair value of such Offered Shares (the Fair Value) as agreed by the purchaser or purchasers (hereafter collectively referred to as the Purchaser) and the Transferor in good faith. If the Purchaser and the Transferor do not agree on the Fair Value within thirty (30) days after the Company's Notice or after the Notice to Shareholders or after the Rejection Notice as the case may be, they will appoint an expert (the Expert). If the Purchaser and the Transferor do not agree on the identity of the Expert within fifteen (15) days, it will be appointed by the president of the commercial court having territorial jurisdiction over the address of the registered office of the Company in a last resort summary judgment, upon the request of either the Purchaser or the Transferor. The Expert shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to receive all such information as may be useful in his determination of the Fair Value. The Expert shall provide its estimate to the Purchaser and the Transferor within thirty (30) days after its appointment.

8.5.2.4 Cost of Expertise. The costs of the appointment of the Expert and their fees shall be borne by:

a. the Transferor if he withdraws his offer; and

b. the Transferor as to one half and the Purchaser as to the other half if the Offered Shares are purchased by the Purchaser. In case there are several Purchasers, each Purchaser shall contribute to the costs in proportion to the number of Offered Shares purchased by him.

8.5.2.5 Transfer. The transfer of the Offered Shares shall be effected in exchange for payment in cash within a period of one (1) month after the Purchase Price has been determined.

8.5.2.6 Board's approval - No Transfer to a Competitor or an Infringer.

8.5.2.6.1 At the end of the Shareholders' Pre-emptive Period, if the Offered Shares have not been purchased by the Company and/or by the Other Shareholders as described above, the Board shall within fourteen (14) days determine in good faith whether the Transferee is engaged (itself, or through a parent company, subsidiary, a sister legal entity or

division or any affiliate) in a business which (i) is in direct competition with the Company (a Competitor) or (ii) infringes or potentially infringes on the Company's patent(s) (an Infringer). If it is determined that the Transferee is a Competitor and/or an Infringer, the Company shall give written notice to the Transferor within seven (7) days of the decision of the Board to reject the Transferee and provide evidence that the Transferee is a Competitor and/or an Infringer (the Rejection Notice). If it is determined that the Transferee is not a Competitor and/or Infringer, the Company shall give written notice to the Transferor within seven (7) days of the decision of the Board to approve the Transferee. If the Company fails to give notice of the decision to the Transferor within seven (7) days, the Transferee shall be deemed approved by the Board and the Transferor may proceed with the Transfer to the Transferee.

8.5.2.6.2 If the Company rejects the Transferee, it shall purchase or cause someone to purchase the Offered Shares at the Purchase Price within thirty (30) days after the delivery of the Rejection Notice unless the Transferor renounces to the Transfer of the Offered Shares upon the receipt of the Rejection Notice.

8.5.2.7 Termination of Restrictions. If all the Offered Shares are not purchased by the Company and/or by the Other Shareholders as described above and the Board approved the Transferee, then the Transferor shall be entitled to Transfer the Offered Shares to the Transferee at the Offered Price; provided, however, that if the Transferor desires to Transfer the Offered Shares at a price other than the Offered Price or upon terms different from those specified in the Offeror's Notice, such Offered Shares shall first be offered to the Company, and the Other Shareholders as described above.

8.6 Notices. All notifications referred to in this article 8 shall be in writing and be made by registered letter with acknowledgment of receipt or by courier services. Notices to the Company shall be delivered to the registered office of the Company and notice to the Shareholders shall be delivered to the address of record of the Shareholders as it appears in the Shareholders' register.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 11. Annual General Meeting - Other General Meetings.

11.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of November at 11.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

11.2 Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

11.3 Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 12. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

12.1 The notice periods and quorum provided for by the Company Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting.

12.3 They are obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the subscribed share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda.

12.4 One or more Shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the subscribed share capital of the Company may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least five (5) days before the relevant General Meeting.

12.5 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and not less than eight (8) Business Days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

12.6 Notices by mail shall be sent at least eight (8) days before the meeting to registered Shareholders.

12.7 Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

12.8 If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

12.9 Except as otherwise required by law or by these Articles and without prejudice to article 13, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

12.10 However, in accordance with article 13 below, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

12.11 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

12.12 The same quorum and vote requirements shall apply at the second meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

12.13 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

12.14 Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

12.15 Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

12.16 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

12.17 Before commencing any deliberations, the General Meeting shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

12.18 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

12.19 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the General Meeting.

Art. 13. Reserved Matters. The actions or resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast:

- a. amend any provision of the Articles;
- b. alter or change the rights or privileges of any class or series of Shares, or any debt instrument of the Company then held by a Shareholder;
- c. issue options or Shares of the Company for compensatory (and not capital- raising) purposes to employees, independent contractors, consultants, officers, Directors, advisors, vendors, customers or other service providers of the Company or any subsidiary of the Company;
- d. liquidate, dissolve, wind-up, merge or, more generally, reorganize the Company; and
- e. increase or decrease the size of the Board.

Art. 14. Management.

14.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder.

Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding one (1) year and shall be eligible for re-appointment.

14.2 Where a legal entity is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Company Law.

14.3 The Director(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration, the term of their office, and shall assign each Director either an A or a B signatory power. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

14.4 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

Art. 15. Meetings of the Board.

15.1 The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General

Meetings or, in the case of a Sole Shareholder, the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present and/or represented at such meeting.

15.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any Director at the place indicated in the convening notice of the meeting.

15.3 Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the notice period shall be of twenty-four (24) hours and the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written convening notice is required if all the Directors are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

15.5 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least a majority of the Directors A and Directors B is present or represented at the Board's meeting.

15.7 Decisions are taken by a simple majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

15.8 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

15.9 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all

Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15.11 Article 15 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Director.

16.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

16.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman who presided at such meeting or any two (2) Directors present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

16.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by (i) the Chairman, (ii) one (1) Director A and one (1) Director B, or (iii) the Sole Director, as the case may be.

Art. 17. Powers of the Board.

17.1 The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

17.2 All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

18.3 The Board is also authorized to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 19. Binding signatures.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) Director A and one (1) Director B, or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Director.

19.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with article 18.1 above.

Art. 20. Audit.

20.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

20.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 21. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on July first (1st) of each year and ends on June thirtieth (30th) of the following year.

Art. 22. Annual Accounts.

22.1 Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

22.2 At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

22.3 At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 23. Distributions.

23.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

23.2 The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

23.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

23.4 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 24. Dissolution.

24.1 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

24.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the conditions prescribed in article 13 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

24.3 The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 1,971,044 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 515,451 shares

The Second Resolution above was consequently adopted in its entirety.

Third Resolution:

The Meeting resolves to insert a new paragraph to article 13 (Reserved Matters) of the Restated Articles which shall provide that the sale of all or substantially all of the Company's assets shall be subject to the approval of the shareholders of the Company deliberating at a general meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a simple majority of the votes cast.

The Meeting further resolves, consistent with item (i) of this Third Resolution above, to amend article 13 (Reserved Matters) of the Restated Articles by adding a new and second paragraph which shall henceforth read as follows:

"Any sale of all or substantially all of the Company's assets, including without limitation the sale of all or substantially all of the Company's patents and patent allocations, rights to legal settlement, or license rights shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a simple majority of the votes cast."

The Meeting further acknowledges that article 13 (Reserved Matters) of the Restated Articles shall, for the avoidance of doubt, henceforth read as follows:

« **Art. 13. Reserved Matters.** The actions or resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast:

- a. amend any provision of the Articles;
- b. alter or change the rights or privileges of any class or series of Shares, or any debt instrument of the Company then held by a Shareholder;
- c. issue options or Shares of the Company for compensatory (and not capital-raising) purposes to employees, independent contractors, consultants, officers, Directors, advisors, vendors, customers or other service providers of the Company or any subsidiary of the Company;
- d. liquidate, dissolve, wind-up, reorganize or merge the Company; and
- e. increase or decrease the size of the Board.

Any sale of all or substantially all of the Company's assets, including without limitation the sale of all or substantially all of the Company's patents and patent allocations, rights to legal settlement, or license rights shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of Shareholders deliberating at a General Meeting where at least one half of the share capital of the Company is present or represented and adopting such actions or resolutions with a simple majority of the votes cast. "

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,486,495 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

The Third Resolution above was consequently adopted in its entirety.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge, approve and to the extent necessary, ratify the creation by the Board of certain committees (such as but not limited to a Compensation Committee and an Audit Committee) and to subsequently insert a new article (Committees) in the Restated Articles, which article shall read as follows:

"The Board may establish committees (such as but not limited to a Compensation Committee and an Audit Committee) that will make recommendations to the Board on certain matters.

Each committee shall be composed of members of the Board and/or any other members as may be determined by the Board. The attributions of each committee shall be determined by the Board.

The Board shall also determine the quorum and majority requirements for committee meetings.

All decisions of each committee shall be made at a meeting of such committee.

All recommendations of each committee shall be referred to the Board for approval, regardless of whether a recommendation is for or against the matter in question.

If a committee fails to reach a decision on a matter, then the decision shall be referred to the Board.

There is no restriction on the location of meetings of the committees."

and be numbered as new article 20 (Committees) in the Restated Articles and to subsequently renumber the Restated Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Restated Articles.

The Meeting further resolves, in an effort to attract new Directors on behalf of the Company's Shareholders, to insert a new article (Indemnification) with respect to the indemnification of members of the Board or officers of the Company by the Company in the Articles, which article shall read as follows:

"The Company may indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or wilful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled."

and be numbered as new article 21 (Indemnification) in the Restated Articles and to subsequently renumber the Restated Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Restated Articles.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 1,971,044 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 515,451 shares

The Fourth Resolution above was consequently adopted in its entirety.

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge and approve the implementation of the 2012 Plan made to employees and consultants of the Company and the Non-Plan Grants made to non-employees of the Company and third parties, as further described in the Report of the Board and the report entitled "Stock Incentive Plan and Non-Plan Grants".

The Meeting further resolves to acknowledge, approve and to the extent necessary, authorize the Board to issue and implement the issuance of up to seven hundred eighty-five thousand five hundred seventy-two (785,572) Stock Options and up to two hundred sixty thousand (260,000) Non-Plan Grants, which results in fully-diluted shares outstanding after grant of all awards under the 2012 Plan and the Non-Plan Grants of four million eight thousand four hundred twenty-two (4,008,422) voting Shares. If the General Meeting approves the new employment agreements for Mr. Alex Good and Mr. Scott Macleod referred to under the Seventh Resolution below, the number of Stock Options to be issued under the 2012 Plan shall be reduced from seven hundred eighty-five thousand five hundred seventy-two (785,572) Stock Options to three hundred fifty thousand (350,000) Stock Options. If the General Meeting rejects the new consulting agreement for Mr. Craig Etchegoyen referred to under the Eighth Resolution below, the number of Stock Options to be issued under the 2012 Plan shall be further reduced from three hundred fifty thousand (350,000) Stock Options to two hundred fifty thousand (250,000) Stock Options.

After consideration of the Report, the Meeting further resolves, in order to facilitate the issuance by the Board of shares of the Company upon exercise of the Stock Options and Restricted Shares Awards under the 2012 Plan and the Additional Equity Awards, as applicable, to renew and increase the amount of the authorized share capital of the Company, on top of the issued share capital, from its current amount of six thousand four hundred fifty-six United States Dollars and twenty-five United States Dollar cents (USD 6,456.25) to an amount of eighteen thousand fifty-seven United States Dollars and three United States Dollar cents (USD 18,057.03) and to further authorize the Board, during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital of the Company.

The Meeting finally resolves to subsequently amend article 6 (Article 6 - Share Capital.) of the Restated Articles in order to reflect the changes adopted above, which shall henceforth read as follows:

« Art. 6. Share Capital.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at fifty-seven thousand seven hundred forty-three United States Dollars and seventy five cents (USD 57,743.75), represented by three million three hundred forty-two thousand eight hundred fifty (3,342,850) Shares with no par value.

6.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 13 below.

6.3 The authorized share capital of the Company is set at eighteen thousand fifty-seven United States Dollars and three United States Dollar cents (USD 18,057.03), on top of the subscribed share capital of the Company.

6.4 The Board is authorized and empowered within the limits of the authorized share capital to (i) realize any increase of the issued share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board within the limits of the authorized share capital under the terms and conditions of any stock options, warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuance of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company

or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right that the existing Shareholders have by law in case of issue of Shares against payment in cash. This authorization is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the resolution of the General Meeting adopted on June 14, 2013 in the Luxembourg official Gazette - Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

6.5 The Board may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorized share capital.

6.6 Following each increase of the issued share capital within the limits of the authorized share capital, realized and duly stated in the form provided for by the Law, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the Board or by any person duly authorized and empowered by the Board for this purpose.

6.7 There may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its (accounting) par value is transferred. The amount of the premium account may be used in accordance with a decision of the General Meeting or of the Board, as applicable, to provide for the payment for any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 1,958,962 shares

Voting against: 12,082 shares

Abstaining: 515,451 shares

The Fifth Resolution above was consequently adopted in its entirety.

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to ratify the appointment of Mr. Alex Good as Director A of the Company, in replacement of Mr. Chad Meisinger, effective as of September 4, 2012 for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at June 30, 2012.

The Meeting further resolves to ratify the appointment of Mrs. Virginia Strelen as Director B of the Company, in replacement of Mr. Ivo Hemelraad, effective as of May 6, 2013 for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at June 30, 2012.

The resolution was adopted as follows: Voting in favor: 1,984,247 shares Voting against: 502,248 shares Abstaining: 0 share

The Sixth Resolution above was consequently adopted in its entirety.

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge and approve the revised employment agreements of both (i) Mr. Alex Good as Chief Executive Officer of the Company and (ii) Mr. Scott Macleod as Chief Financial Officer of the Company.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,486,495 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

The Seventh Resolution above was consequently adopted in its entirety.

Eighth Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge and approve the new consulting agreement between the Company and Mr. Craig Etchegoyen pursuant to which Mr. Craig Etchegoyen will provide services to the Company.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 1,821,058 shares

Voting against: 87,144 shares

Abstaining: 578,293 shares

The Eighth Resolution above was consequently not adopted.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the notary by their surnames, names, civil status and residence, the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Traduction française:

L'an deux mil treize le quatorzième jour du mois de juin à 16h00.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Uniloc Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 159.161 (la Société). La Société a été constituée le 26 janvier 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié le 20 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1072, page 51414. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 17 janvier 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 118, page 5639.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Cédric Bless, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, (le Président), qui a nommé Madame Cécile Camodeca, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Monsieur Bernard Beerens, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent étaient indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée ont été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes.

Le Bureau ayant été ainsi valablement constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que 2.486.495 actions, représentant 83,92 pour cent des actions ayant un droit de vote de la Société ayant un capital social émis d'un montant de cinquante-sept mille sept cent quarante-trois United States Dollars et soixante-quinze United States Dollar cents (USD 57.743,75), étaient dûment représentées à l'Assemblée qui était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Formalités de convocation.

2. Insertion dans les Statuts de la Société (les Statuts) de certaines Protections des Actionnaires sur base du Contrat sur les Droits des Investisseurs.

(i) Décision d'insérer dans les Statuts certains droits d'investisseurs, sur base de certains des droits d'investisseurs décrits à l'article 2.2(e) d'un certain Contrat sur les Droits des Investisseurs (Sûretés Négatives) daté du 11 novembre 2005 conclu par et entre Uniloc Corporation Pty. Limited et les investisseurs listés dans ledit contrat, et d'insérer en conséquence un nouvel article (Matières Réservées) dans les Statuts en relation avec certaines actions ou résolutions de la Société devant être soumises à l'approbation des actionnaires de la Société devant délibérer dans les conditions prévues pour la modification des Statuts conformément à la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, lequel article aura la teneur suivante:

«Les actions ou résolutions listées ci-dessous ne pourront pas être adoptées par la Société à moins d'avoir été approuvées par les Actionnaires délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix exprimées:

- a. modifier toute stipulation des Statuts;
- b. modifier ou changer les droits ou privilèges de toute catégorie ou série d'Actions, ou de tout instrument de dette de la Société alors détenu par un Actionnaire;
- c. émettre des options ou des Actions de la Société en rétribution (et non pas à des fins d'augmentation de capital) des employés, travailleurs indépendants, consultants, dirigeants, Administrateurs, conseillers, fournisseurs, clients ou autres prestataires de services de la Société ou toute filiale de la Société;
- d. liquider, dissoudre, réaliser une fusion ou, plus généralement, réorganiser la Société; et
- e. augmenter ou réduire la taille du Conseil.»

et sera renuméroté en tant qu'article 13 (Matières Réservées) dans les Statuts tels que modifiés et refondus au point 2. (ii) ci-dessous; et

(ii) Conformément au point 2. (i) ci-dessus, modification de l'article 5 (Capital & Certificats d'Actions - Transférabilité des Actions) des Statuts afin de permettre le transfert des actions de la Société aux héritiers légaux et affiliés des actionnaires de la Société et modification des articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des Statuts et refonte et renumérotation subséquentes des Statuts dans leur intégralité et, autant que nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts (les Statuts Refondus).

3. Vente de la totalité ou Quasi-totalité des actifs de la Société.

(i) Décision de modifier les Statuts Refondus en vue d'insérer la vente de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société qui devra être soumise à l'approbation des actionnaires de la Société délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité simple des voix exprimées.

(ii) Conformément au point 3.(i) ci-dessus, modification de l'article 13 (Matières Réservées) des Statuts Refondus par l'ajout d'un nouvel et second paragraphe qui aura la teneur suivante:

«La vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société, comprenant, sans limitation, la vente de la totalité ou quasi-totalité des brevets et allocations de brevets de la Société, droits à une transaction légale ou droits de licence, ne pourra être réalisée par la Société à moins d'avoir été approuvée par les Actionnaires délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité simple des voix exprimées.»

4. Comités et Indemnisation des Administrateurs / Fondés de pouvoirs.

(i) Prise de connaissance, approbation et, autant que nécessaire, ratification de la création par le Conseil de certains comités (tels que, mais sans limitation, un Comité de Rémunération et Comité d'Audit) et insertion subséquente d'un nouvel article (Comités) dans les Statuts Refondus, lequel article aura la teneur suivante:

«Le Conseil peut établir des comités (tels que, mais sans limitation, un Comité de Rémunération et Comité d'Audit) qui formuleront des recommandations au Conseil sur certaines matières.

Chaque comité sera composé de membres du Conseil et/ou de tout autre membre que le Conseil déterminera. Les attributions de chaque comité seront déterminées par le Conseil.

Le Conseil devra également déterminer le quorum ainsi que les règles de majorité pour les réunions de comité.

Toutes les décisions de chaque comité seront prises lors d'une réunion du comité en question.

Toutes les recommandations de chaque comité devront être soumises à l'approbation du Conseil, peu importe que la recommandation soit émise en faveur ou contre le sujet en question.

Si un comité ne parvient pas à adopter une décision sur un sujet, alors la décision sera soumise au Conseil.

Il n'y a aucune restriction quant au lieu de tenue des réunions des comités.»

et sera renuméroté en tant que nouvel article 20 (Comités) dans les Statuts Refondus et renumérotation subséquente des Statuts Refondus dans leur intégralité et, autant que nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts Refondus.

(ii) Dans le but d'attirer des nouveaux Administrateurs pour le compte des Actionnaires de la Société, insertion d'un nouvel article (Indemnisation) relatif à l'indemnisation des membres du Conseil ou des fondés de pouvoirs de la Société dans les Statuts, lequel article aura la teneur suivante:

«La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs pour toutes dépenses raisonnablement encourues par eux dans le cadre de toute action, poursuite ou procédure judiciaire à laquelle il est partie du fait de sa fonction présente ou passée d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a droit à aucune indemnisation, sauf en relation avec les matières pour lesquelles il aura finalement été jugé dans cette action, poursuite ou procédure judiciaire comme étant responsable de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle.

Dans le cas d'une transaction, une indemnisation ne sera accordée que pour les matières couvertes par une telle transaction et dans la mesure où la personne devant être indemnisée aura été considérée par un conseiller de la Société comme n'ayant pas manqué à ses obligations. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut par les autres droits auxquels il pourrait prétendre.»

et sera renuméroté en tant que nouvel article 21 (Indemnisation) dans les Statuts Refondus et renumérotation subséquente des Statuts Refondus dans leur intégralité et, autant que nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts Refondus.

5. Plan d'Incitation à la Performance et Autres Gratifications.

(i) Prise de connaissance et approbation de la mise en oeuvre d'un plan d'incitation à la performance de 2012 (le Plan 2012) attribué aux employés et consultants de la Société et de certaines gratifications supplémentaires en actions en dehors du cadre du Plan 2012 (les Autres Gratifications) accordées à des non-employés de la Société et à des tiers, tel

que plus amplement décrit dans le rapport spécial (le Rapport) du conseil d'administration de la Société (le Conseil) et du rapport intitulé «Plan d'Incitation en Actions et Autres Gratifications»;

(ii) Prise de connaissance, approbation et, autant que nécessaire, autorisation du Conseil d'émettre et de procéder à l'émission d'un maximum de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze (785.572) options de souscription d'actions dans le cadre du Plan 2012 (les Options de Souscription d'Actions) et d'un maximum de deux cent soixante mille (260.000) Autres Gratifications, ce qui résultera en un capital émis pleinement dilué après octroi de toutes les gratifications dans le cadre du Plan 2012 et des Autres Gratifications de quatre millions huit mille quatre cent vingt-deux (4.008.422) Actions avec droit de vote. Si l'Assemblée Générale approuve les nouveaux contrats de travail de M. Alex Good et M. Scott Macleod tels que mentionnés au point 7. ci-dessous, le nombre d'Options de Souscription d'Actions devant être émises dans le cadre du Plan 2012 devra être réduit de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze (785.572) Options de Souscription d'Actions à trois cent cinquante mille (350.000) Options de Souscription d'Actions. Si l'Assemblée Générale rejette le nouveau contrat de consultant de M. Craig Etchegoyen mentionné au point 8. ci-dessous, le nombre d'Options de Souscription d'Actions devant être émises dans le cadre du Plan 2012 devra également être réduit de trois cent cinquante mille (350.000) Options de Souscription d'Actions à deux cent cinquante mille (250.000) Options de Souscription d'Actions;

(iii) Après considération du Rapport, décision, afin de faciliter l'émission par le Conseil d'actions de la Société à la suite de l'exercice des Options de Souscription d'Actions et d'Octrois d'Actions Subalternes dans le cadre du Plan 2012 et d'Octrois d'Actions Supplémentaires, selon le cas, de renouveler et d'augmenter le montant du capital social autorisé de la Société, en sus du capital social émis, de son montant actuel de six mille quatre cent cinquante-six United States Dollars et vingt-cinq United States Dollar cents (USD 6.456,25) à un montant de dix-huit mille cinquante-sept United States Dollars et trois United State Dollar cents (USD 18.057,03) et d'autoriser également le Conseil, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée dans la gazette officielle de Luxembourg, à augmenter en une fois ou en plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé de la Société; et

(iv) Modification subséquente de l'article 6 (Capital Social) des Statuts Refondus afin de refléter les modifications adoptées ci-dessus.

6. Conseil d'Administration de la Société.

(i) Ratification de la nomination de M. Alex Good en tant qu'Administrateur A de la Société, en remplacement de M. Chad Meisinger, avec effet au 4 septembre 2012 pour une durée qui expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 juin 2012; et

(ii) Ratification de la nomination de Mme Virginia Strelen en tant qu'Administrateur B de la Société, en remplacement de M. Ivo Hemerald, avec effet au 6 mai 2013 pour une durée qui expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 juin 2012.

7. Nouveaux contrats de travail pour les Dirigeants. Prise de connaissance et approbation des contrats de travail modifiés de (i) M. Alex Good en tant que Président Directeur Général de la Société et de (ii) M. Scott Macleod en tant que Directeur Financier de la Société.

8. Contrat de Consultant entre la Société et M. Craig Etchegoyen. Prise de connaissance et approbation du nouveau contrat de consultant entre la Société et M. Craig Etchegoyen en vertu duquel M. Craig Etchegoyen fournira des services à la Société.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

Toutes les actions étant nominatives, l'Assemblée constate que les Actionnaires qui ne sont pas présents ni représentés ont été valablement convoqués à l'Assemblée au moyen d'un avis de convocation envoyé par lettre recommandée le 4 juin 2013.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.486.495 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

La Première Résolution est par conséquent adoptée.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide d'insérer dans les Statuts certains droits d'investisseurs, sur base de certains des droits d'investisseurs décrits à l'article 2.2(e) d'un certain Contrat sur les Droits des Investisseurs (Sûretés Négatives) daté du 11 novembre 2005 conclu par et entre Uniloc Corporation Pty. Limited et les investisseurs listés dans ledit contrat, et d'insérer en conséquence un nouvel article (Matières Réservées) dans les Statuts en relation avec certaines actions ou résolutions de la Société devant être soumises à l'approbation des actionnaires de la Société devant délibérer dans les conditions prévues pour la modification des Statuts conformément à la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, lequel article aura la teneur suivante:

«Les actions ou résolutions listées ci-dessous ne pourront pas être adoptées par la Société à moins d'avoir été approuvées par les Actionnaires délibérant lors d'une

Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix exprimées:

- a. modifier toute stipulation des Statuts;
- b. modifier ou changer les droits ou privilèges de toute catégorie ou série d'Actions, ou de tout instrument de dette de la Société alors détenu par un Actionnaire;
- c. émettre des options ou des Actions de la Société en rétribution (et non pas à des fins d'augmentation de capital) des employés, travailleurs indépendants, consultants, dirigeants, Administrateurs, conseillers, fournisseurs, clients ou autres prestataires de services de la Société ou toute filiale de la Société;
- d. liquider, dissoudre, réaliser une fusion ou, plus généralement, réorganiser la Société; et
- e. augmenter ou réduire la taille du Conseil.»

et sera renuméroté en tant qu'article 13 (Matières Réservées) dans les Statuts tels que modifiés et refondus au point (ii) de cette Deuxième Résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide également, conformément au point (i) de cette Deuxième Résolution ci-dessus, de modifier l'article 5 (Capital & Certificats d'Actions -Cessibilité des Actions) des Statuts afin de permettre le transfert des actions de la Société aux héritiers légaux et affiliés des actionnaires de la Société et de modifier les articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des Statuts et de refondre et renuméroter en conséquence les Statuts dans leur intégralité et, si nécessaire, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts Refondus qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoie autrement, les termes suivant auront la signification suivante:

Acheteur	a le sens donné à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Actionnaires	signifie les personnes nommées dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Actions de temps à autre.
Actions	signifie les actions sous la forme nominative dans le capital de la Société sans valeur nominale et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actions Offertes	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Administrateur A	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
Administrateur B	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Administrateurs	signifie l'/les Administrateur(s) A et l'/les Administrateur(s) B nommé(s) comme tels par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Affiliés	signifie, en relation à toute personne, toutes les Filiales de cette personne, toute Parente dont elle est Filiale et toutes autres Filiales de ce même Parent et Affilié signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Autres Actionnaires	A le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Avis aux Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Avis de la Société	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Avis de Rejet	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Cédant	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Cession	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.2.
Cessionnaire	A le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Concurrent	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Conseil	signifie le conseil d'administration de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Contrefacteur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Expert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Filiale	signifie (i) une personne dans laquelle une autre personne (sa Parente) possède le contrôle direct ou indirect ou détient directement ou indirectement plus de cinquante pourcent (50%) des droits de votes ou droit de propriété similaire (et contrôle, dans ce contexte, signifie le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de la personne soit à travers la

	détention de droits de vote, par contrat ou par d'autre moyen), ou (ii) une Personne traitée comme une filiale dans les bilans financiers de toute autre personne (sa Parente) conformément aux Normes Internationales en matière d'Information Financière.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Juste Valeur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Période de Prémption des Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Personne	signifie toute personne physique, trust, société en commandite, société, société anonyme, ou autre personne morale constituée selon les lois de n'importe quel lieu.
Personne Morale	a le sens attribué à ce terme dans l'article 14.2.
Préavis du Cédant	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Prix d'Achat	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Prix Offert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
RCS	signifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg).
Société	signifie Uniloc Luxembourg S.A.
Statuts	signifie les présents statuts, tels que modifiés de temps à autre.
Sûreté	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.2.

Art. 2. Forme et Dénomination.

2.1 La dénomination de la Société est «Uniloc Luxembourg S.A.». La Société est une société anonyme régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Actionnaire.

Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de brevets, de propriété intellectuelle, de droits d'auteur, de marques, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessous. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par une décision de l'Administrateur Unique.

5.2 Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, peut également créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.3 Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social est fixé à cinquante-sept mille sept cent quarante-trois United States Dollars et soixante-quinze United States Dollar cents (USD 57.743,75), divisé en trois millions trois cent quarante-deux mille huit cent cinquante (3.342.850) Actions sans mention de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

6.2 Toute Action émise par la Société à tout moment sont créées et doivent demeurer sous forme d'actions nominatives. Un Actionnaire ne peut demander la conversion de ses Actions en actions au porteur. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires de la Société (ci-après dans cet article 6 défini comme le «Registre d'Actionnaires») comme les pleins propriétaires de ces Actions. Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux Actionnaires.

6.3 Le capital autorisé est fixé à six mille quatre cent cinquante-six United States Dollars et vingt-cinq United States Dollar cents (USD 6.456,25).

6.4 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale votant avec le même quorum que pour la modification des Statuts.

6.5 Le Conseil est autorisé, durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 18 février 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Publication»), à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ce montant supplémentaire de capital peut être souscrit et émis sous la forme d'Actions avec ou sans prime d'émission, comme le Conseil peut le déterminer. Le Conseil peut déléguer à toute personne autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions représentant tout ou partie de ces montants supplémentaires de capital.

6.6 Après chaque augmentation du capital souscrit exécutée dans la forme requise par la loi par le Conseil, le présent Article 6 sera modifié pour refléter ce changement.

6.7 Les Actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Actions en vertu de la Loi sur les Sociétés (le «Droit Préférentiel de Souscription»). Cependant, durant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Publication, le Conseil est autorisé à supprimer ou à limiter ce Droit Préférentiel de Souscription lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

6.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Actions.

7.1 Toutes les Actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

7.2 Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des cessions d'Actions et les dates de ces cessions. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 8. Cessions des Actions.

8.1 Sous réserves des limitations prévues dans cet article 8, toute Cession (telle que définie à l'article 8.2 ci-dessous) d'Actions devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

8.2 Limitations de la cession des actions - Définitions. Pour les besoins de cet article 8, une Cession (ainsi que le verbe Céder) est définie comme toute transaction ayant pour but ou pour conséquence le transfert du droit in rem sur des Actions avec ou sans contrepartie lorsque ce transfert est effectué par voie de vente publique, volontairement ou en application d'une décision judiciaire, y compris, de manière non exhaustive, les ventes, les apports en nature, les échanges, les transferts universels d'actifs, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou transactions similaires, ainsi que l'octroi d'options d'achat ou de vente d'Actions, constitution de Sûreté (tel que définie ci-dessous), ou la conclusion d'un accord de «swap» ou de toute autre transaction, qui prévoit le transfert en tout ou en partie des bénéfices économiques ou la propriété des Actions, indépendamment du fait que cette transaction soit réalisée par voie de remise de titres, en numéraire ou autrement.

Le terme «Cession» n'inclut pas la conversion des options en Actions accordées par la Société à ses employés et/ou employés du groupe dans le cadre d'un plan d'options sur Actions ou d'autres plans d'incitation à la performance, et n'inclut pas non-plus toute transmission ou attribution d'Actions pour cause de mort d'un Actionnaire à ses héritiers légaux.

De même, le terme «Cession» n'inclut pas toute cession ou attribution d'Actions par un Actionnaire à n'importe lequel de ses Affiliés.

Pour les besoins de cet article 8, le terme «Sûreté» comprend toute charge, nantissement, affectation en garantie, toute sûreté réelle ou tout privilège quels qu'ils soient.

8.3 Limitations générales. Un Actionnaire ne peut céder toutes Actions, options ou droit d'acquérir les Actions que conformément à cet article 8. Toute Cession y compris la constitution de Sûreté de toute Action autrement que conformément cet article 8 et à la Loi sur les Sociétés est nul et ne transfère aucun droit, titre ou intérêt sur les Actions ou toute portion au potentiel cessionnaire ou détenteur d'une sûreté.

8.4 Libre cessibilité entre Actionnaires. La Cession d'Actions (en totalité ou en partie) entre Actionnaires existants de la Société est libre.

8.5 Cessibilité aux tiers.

8.5.1 Cession de la totalité (mais pas une partie) des Actions détenues par un Actionnaire. La Cession de la totalité (mais pas une partie) des Actions par un Actionnaire existant de la Société (le Cédant) à un tiers (le Cessionnaire) est libre, sous réserve de la détermination et confirmation du Conseil que le Cessionnaire n'est ni un Compétiteur ni un Contrefacteur (tel que ces termes sont définis à l'article 8.5.2.6 ci-dessous).

8.5.2 Cession d'une partie (mais pas de la totalité) des Actions détenues par un Actionnaire.

8.5.2.1 Droit de préemption de la Société. Si le Cédant, de bonne foi, offre ou reçoit une offre de Céder une partie (mais pas la totalité) de ses Actions (les Actions Offertes) à ou d'un Cessionnaire, le Cédant donnera alors un préavis écrit à la Société (le Préavis du Cédant). Ce Préavis du Cédant indiquera le nombre d'Actions faisant l'objet de l'offre, le prix d'achat total pour ces Actions (le Prix Offert), les modalités de paiement, et l'identité du Cessionnaire. La Société aura le droit, exerçable par un avis écrit délivré au Cédant (l'Avis de la Société), dans les trente (30) jours après réception du Préavis du Cédant, d'acheter les Actions Offertes, au Prix d'Achat (tel que défini à l'article 8.5.2.3 ci-dessous). La Société pourra, en vertu de ce droit de préemption, d'acheter moins que la totalité des Actions Offertes, seulement si les Actions Offertes restantes sont achetées par les Autres Actionnaires (tel que défini ci-dessous), en vertu du droit de préemption prévu à l'article 8.5.2.2 ci-dessous.

8.5.2.2 Droit de préemption des Autres Actionnaires. Si la Société échoue ou renonce à exercer son droit de préemption sur tout ou partie des Actions Offertes, elle doit en aviser par écrit dans les sept (7) jours suivant l'expiration du droit de préemption de la Société (l'Avis aux Actionnaires) tous ses Actionnaires excepté le Cédant (les Autres Actionnaires) qu'ils ont l'option, proportionnellement au nombre d'Actions alors détenues par chacun d'eux, d'acheter la totalité, mais pas moins que la totalité, des Actions Offertes restantes au Prix d'Achat. Ce droit de préemption doit être exercé par écrit dans les quinze (15) jours après réception de l'Avis aux Actionnaires (la Période de Préemption des Actionnaires). Si certaines Actions Offertes ne sont pas achetées par les Autres Actionnaires y ayant droit en premier lieu, les Autres Actionnaires restants auront le droit d'acheter les Actions Offertes restantes pro rata leur nombre d'Actions.

8.5.2.3 Prix d'Achat. (i) Si la Société et/ou tous ou certains des Autres Actionnaires achète(nt) les Actions Offertes en exerçant leur droit de préemption respectifs ou (ii) si suite à la distribution de l'Avis de Rejet (tel que défini à l'article 8.5.2.6.1 ci-dessous), la Société est obligée d'acheter ou de trouver un tiers pour acheter les Actions Offertes, le Prix d'Achat des Actions Offertes (le Prix d'Achat) sera égal au plus faible de:

a. Le Prix Offert si le prix est en espèces, auquel cas, les modalités de paiement prévues dans le Préavis du Cédant s'appliquent; ou

b. La juste valeur de ces Actions Offertes (la Juste Valeur) convenue entre l'acheteur ou les acheteurs (ci-après définis ensemble comme l'Acheteur) et le Cédant de bonne foi. Si l'Acheteur ou le Cédant ne s'accordent pas sur la Juste Valeur dans les trente (30) jours suivant l'Avis de la Société, l'Avis aux Actionnaires ou l'Avis de Rejet, selon le cas, ils nommeront un expert (l'Expert). Si l'Acheteur et le Cédant ne s'accordent pas sur l'identité de l'Expert dans les quinze (15) jours, celui-ci sera désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce ayant compétence territoriale dans le ressort du siège social de la Société statuant en la forme des référés, en dernier ressort, à la demande soit l'Acheteur soit du Cédant. L'Expert est autorisé à inspecter l'ensemble des livres et documents comptables de la Société et à recevoir toute information utile pour qu'il détermine la Juste Valeur. L'Expert devra notifier son évaluation à l'Acheteur et au Cédant, dans un délai de trente (30) jours à compter de sa désignation.

8.5.2.4 Coût de l'Expertise. Les coûts de la nomination de l'Expert et ses honoraires seront assumés par:

a. le Cédant s'il retire son offre; et

b. le Cédant pour moitié et l'Acheteur pour l'autre moitié si les Actions Offertes sont achetées par l'Acheteur. S'il y a plusieurs Acheteurs, chaque Acheteur doit participer aux frais en proportion du nombre d'Actions Offertes qu'il achète.

8.5.2.5 Transfert. Le transfert des Actions Offertes doit être effectué en échange du paiement en espèces dans le délai d'un (1) mois suivant la détermination du Prix d'Achat.

8.5.2.6 Agrément du Conseil - Pas de cession à un Concurrent ou Contrefacteur.

8.5.2.6.1 À la fin de la Période de Préemption des Actionnaires, si les Actions Offertes n'ont pas été achetées par la Société et/ou par les Autres Actionnaires comme décrit ci-dessous, le Conseil devra dans les quatorze (14) jours déterminer de bonne foi si le Cessionnaire est engagé (lui-même, ou au travers d'une société-mère, filiale, entité juridique ou

division sœur ou toute société affiliée) dans une activité qui (i) est en concurrence directe avec la Société (un Concurrent) ou (ii) viole ou pourrait potentiellement violer les droits de(s) brevet(s) de la Société (le Contrefacteur). S'il est établi que le Cessionnaire est un Concurrent et/ou un Contrefacteur, la Société donnera un avis écrit au Cédant dans les sept (7) jours suivant la décision du Conseil de rejeter le Cessionnaire et apporter la preuve que le Cessionnaire est un Concurrent et/ou un Contrefacteur (l'Avis de Rejet). S'il est établi que le Cessionnaire n'est pas un Concurrent ou un Contrefacteur, la Société donnera un avis écrit au Cédant dans les sept (7) jours de la décision du Conseil d'approuver le Cessionnaire. Si la Société n'avise pas le Cédant de sa décision dans les sept (7) jours, le Cessionnaire sera considéré comme approuvé par le Conseil et le Cédant pourra procéder à la Cession au Cessionnaire.

8.5.2.6.2 Si la Société rejette le Cessionnaire, elle devra acheter ou faire acheter les Actions Offertes au Prix d'Achat dans les trente (30) jours suivant la remise de l'Avis de Rejet sauf si le Cédant renonce à la vente des Actions Offertes après réception de l'Avis de Rejet.

8.5.2.7 Fin des limitations. Si toutes les Actions Offertes ne sont pas achetées par la Société et/ou par les Autres Actionnaires comme décrit ci-dessus et que le Conseil a approuvé le Cessionnaire, alors le Cédant pourra Céder les Actions Offertes au Cessionnaire au Prix Offert; cependant, si le Cédant désire Céder ses Actions Offertes à un prix autre que le Prix Offert ou selon des modalités différentes de celles prévues par le Préavis du Cédant, ces Actions Offertes doivent d'abord être offertes à la Société, et aux Autres Actionnaires comme décrit ci-dessus.

8.6 Avis. Tous les avis mentionnés dans cet article 8 doivent être écrits et envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou par service de messagerie. Les avis à la Société doivent être adressés au siège social de la Société et les avis aux Actionnaires doivent être envoyés à l'adresse des Actionnaires telle qu'elle figure le registre d'Actionnaires.

Art. 9. Actionnaires. La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou des Actionnaires. Si la Société a seulement un (1) Actionnaire, toute référence aux Actionnaires dans ces Statuts doit être comprise comme une référence à l'Actionnaire Unique et l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées.

11.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

11.2 Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.3 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation aux assemblées.

Art. 12 - Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

12.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas stipulé autrement dans les Statuts.

12.2 Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale.

12.3 Ils seront contraints de la convoquer pour que l'Assemblée Générale soit tenue dans le délai d'un (1) mois, si des Actionnaires représentant un dixième (1/10ème) du capital social souscrit de la Société le demandent par écrit avec une indication de l'ordre du jour.

12.4 Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social souscrit de la Société peut/peuvent demander l'insertion d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

12.5 Les avis de convocations pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et doivent prendre la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit (8) jours calendaires, et pas moins de huit (8) Jours Ouvrables avant l'assemblée dans le Mémorial luxembourgeois et dans un journal luxembourgeois.

12.6 Les avis de convocations par courrier sont envoyés au moins huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires figurant dans le registre.

12.7 Dans le cas où toutes les Actions sont nominatives, les avis de convocations peuvent être envoyés par lettres recommandées.

12.8 Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

12.9 Sauf dispositions contraires contenues dans la loi ou dans ces Statuts et sans préjudice de l'article 13, lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée, les décisions seront valablement prises par une majorité simple des présents ou représentés et votants.

12.10 Cependant, conformément à l'article 13 ci-dessous, les résolutions visant à modifier les Statuts seront uniquement adoptées lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié (1/2) du capital social est représenté et l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts et, le cas échéant, le texte de celles touchant aux objets ou à la forme de la Société.

12.11 Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée tel que prévu par les Statuts par le biais d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle de quinze (15) jours, et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial luxembourgeois et dans deux (2) journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente.

12.12 Les mêmes conditions de quorum et de majorité s'appliqueront à la seconde assemblée. Les voix correspondant à des Actions que l'Actionnaire n'a pas voté, s'est abstenu de voter, ou à voter blanc ou nul ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité.

12.13 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

12.14 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires dans la Société exigent l'accord unanime des Actionnaires.

12.15 Chaque Action donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

12.16 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote comportent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera le droit de vote, (iii) l'ordre du jour tel que mentionné dans l'avis de convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les originaux des bulletins de vote doivent être reçus par la Société avant l'Assemblée Générale.

12.17 Avant de commencer toute délibération, l'Assemblée Générale doit élire un président de l'Assemblée Générale. Le président doit nommer un/une secrétaire et les Actionnaires doivent nommer un/une scrutateur/scrutatrice. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

12.18 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

12.19 Cependant, dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale auraient besoin d'être certifiées, les copies ou extraits pour utilisation en justice ou ailleurs doivent être signés par le président de l'Assemblée Générale.

Art. 13. Matières réservées. Les actions ou résolutions listées ci-dessous ne pourront pas être adoptées par la Société à moins d'avoir été approuvées par les Actionnaires délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité des deux-tiers (2/3) des voies exprimées:

- a. modifier toute stipulation des Statuts;
- b. modifier ou changer les droits ou privilèges de toute catégorie ou série d'Actions, ou de tout instrument de dette de la Société alors détenu par un Actionnaire;
- c. émettre des options ou des Actions de la Société en rétribution (et non pas à des fins d'augmentation de capital) des employés, travailleurs indépendants, consultants, dirigeants, Administrateurs, conseillers, fournisseurs, clients ou autres prestataires de services de la Société ou toute filiale de la Société;
- d. liquider, dissoudre, réaliser une fusion ou, plus généralement, réorganiser la Société; et
- e. augmenter ou réduire la taille du Conseil.

Art. 14. Administration.

14.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Lorsque la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) Administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. L'Administrateur Unique et les membres du Conseil sont nommés pour un terme ne dépassant pas une (1) année et sont rééligibles.

14.2 Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou membre du Conseil en vertu de l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés.

14.3. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération, la durée de leur mandat et attribue à chaque Administrateur un pouvoir de signature A ou B. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

14.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur à cause de mort, retraite ou autre, les Administrateurs restants peuvent nommer par un vote à la majorité un Administrateur pour combler le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En cas d'absence d'Administrateurs restants, une Assemblée Générale doit rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et être tenue afin de nommer les nouveaux Administrateurs.

Art. 15. Réunions du Conseil.

15.1 Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblées Générales ou, en cas d'Actionnaire Unique, des résolutions passées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Administrateurs nommeront par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents et/ou représentés à la réunion en question un autre Président pro tempore qui présidera cette réunion.

15.2 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par tout Administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

15.3 Un avis de convocation par écrit pour toute réunion du Conseil doit être donné à tous les Administrateurs au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la période de préavis sera de vingt-quatre (24) heures et la nature de cette urgence sera mentionné brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

15.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable écrite si tous les Administrateurs sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie, télégramme ou par courriel muni d'une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise). Une convocation écrite ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

15.5 Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil ne peut délibérer et voter valablement que si au moins une majorité des Administrateurs A et des Administrateurs B sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

15.7 Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

15.8 Au cas où, lors d'une réunion, il existerait une parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

15.9 Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne. Une réunion du Conseil qui se tient par l'un des tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

15.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution écrite doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise) par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

15.11 L'article 15 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou procès-verbaux des résolutions de l'Administrateur Unique.

16.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

16.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président qui en aura assumé la présidence de cette réunion ou par deux (2) Administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

16.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Président, (ii) un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B, ou (iii) l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil.

17.1 Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

17.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

18.2 Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

18.3 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 19. Signatures autorisées.

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou, le cas échéant, (ii) la signature de l'Administrateur Unique.

19.2 La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

Art. 20. Audit.

20.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et il est rééligible.

20.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se termine le trente (30) juin de l'année suivante année.

Art. 22. Comptes annuels.

22.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant l'Administrateur Unique, soumettra, au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan de la Société et le compte de profits et pertes avec son rapport et les autres documents y afférents, prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes qui rédigera son rapport sur cette base.

22.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi seront déposés au siège social de la Société quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle et mis à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Distributions.

23.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

23.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, de manière discrétionnaire au vu de l'objet et de la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

23.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, et doivent être payés au(x) lieu(x) et moment(s) choisis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

25.2 Le Conseil peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Dissolution.

24.1 La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

24.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins

d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

24.3 Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.»

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 1.971.044 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 515.451 actions

La Deuxième Résolution est par conséquent adoptée dans son intégralité.

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 13 (Matières Réservées) des Statuts Refondus stipulant que la vente de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société doit être soumise à l'approbation des actionnaires de la Société délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité simple des voix exprimées.

L'Assemblée décide également, conformément à la première partie de cette Troisième Résolution, de modifier l'article 13 (Matières Réservées) des Statuts Refondus par l'ajout d'un nouvel et second paragraphe qui aura la teneur suivante:

«La vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société, comprenant, sans limitation, la vente de la totalité ou quasi-totalité des brevets et allocations de brevets de la Société, droits à une transaction légale ou droits de licence, ne pourra être réalisée par la Société à moins d'avoir été approuvée par les Actionnaires délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité simple des voix exprimées.»

L'Assemblée constate en outre que l'article 13 (Matières Réservées) des Statuts Refondus aura la teneur suivante:

« **Art. 13. Matières Réservées.** Les actions ou résolutions listées ci-dessous ne pourront pas être prises par la Société à moins d'avoir été approuvées par les Actionnaires délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix exprimées:

- a. modifier toute stipulation des Statuts;
- b. modifier ou changer les droits ou privilèges de toute classe ou série d'Actions, ou de tout instrument de dette de la Société alors détenu par un Actionnaire;
- c. émettre des options ou des Actions de la Société en rétribution (et non pas à des fins d'augmentation de capital) des employés, travailleurs indépendants, consultants, dirigeants, Administrateurs, conseillers, fournisseurs, clients ou autres prestataires de services de la Société ou toute filiale de la Société;
- d. liquider, dissoudre, réaliser une fusion ou, plus généralement, réorganiser la Société; et
- e. augmenter ou réduire la taille du Conseil.

La vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société, comprenant, sans limitation, la vente de la totalité ou quasi-totalité des brevets et allocations de brevets de la Société, droits à une transaction légale ou droits de licence, ne pourra être réalisée par la Société à moins d'avoir été approuvée par les Actionnaires délibérant lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée et adoptant ces actions ou résolutions à la majorité simple des voix exprimées.»

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.486.495 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

La Troisième Résolution est par conséquent adoptée dans son intégralité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de prendre connaissance, approuver et, autant que nécessaire, ratifier la création par le Conseil de certains comités (tels que, mais non limités aux, Comité de Rémunération et Comité d'Audit) et d'insérer en conséquence un nouvel article (Comités) dans les Statuts Refondus, lequel article aura la teneur suivante:

«Le Conseil peut établir des comités (tels que, mais sans limitation, un Comité de Rémunération et Comité d'Audit) qui formuleront des recommandations au Conseil sur certaines matières.

Chaque comité sera composé de membres du Conseil et/ou de tout autre membre que le Conseil déterminera. Les attributions de chaque comité seront déterminées par le Conseil.

Le Conseil devra également déterminer le quorum ainsi que les règles de majorité pour les réunions de comité.

Toutes les décisions de chaque comité seront prises lors d'une réunion du comité en question.

Toutes les recommandations de chaque comité devront être soumises à l'approbation du Conseil, peu importe que la recommandation soit émise en faveur ou contre le sujet en question.

Si un comité ne parvient pas à adopter une décision sur un sujet, alors la décision sera soumise au Conseil.

Il n'y a aucune restriction quant au lieu de tenue des réunions des comités.»

et sera renuméroté en tant que nouvel article 20 (Comités) dans les Statuts Refondus et de renuméroter en conséquence les Statuts Refondus dans leur intégralité et, si nécessaire, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts Refondus.

L'Assemblée décide également, dans le but d'attirer des nouveaux Administrateurs pour le compte des Actionnaires de la Société, d'insérer un nouvel article (Indemnisation) relatif à l'indemnisation des membres du Conseil ou des fondés de pouvoirs de la Société dans les Statuts, lequel article aura la teneur suivante:

«La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs pour toutes dépenses raisonnablement encourues par eux dans le cadre de toute action, poursuite ou procédure judiciaire à laquelle il est partie du fait de sa fonction présente ou passée d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a droit à aucune indemnisation, sauf en relation avec les matières pour lesquelles il aura finalement été jugé dans cette action, poursuite ou procédure judiciaire comme étant responsable de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle.

Dans le cas d'une transaction, une indemnisation ne sera accordée que pour les matières couvertes par une telle transaction et dans la mesure où la personne devant être indemnisée aura été considérée par un conseiller de la Société comme n'ayant pas manqué à ses obligations. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut par les autres droits auxquels il pourrait prétendre.»

et sera renuméroté en tant que nouvel article 21 (Indemnisation) dans les Statuts Refondus et de renuméroter en conséquence les Statuts Refondus dans leur intégralité et, autant que nécessaire, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts Refondus.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 1.971.044 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 515.451 actions

La Quatrième Résolution est par conséquent adoptée dans son intégralité.

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de prendre connaissance et d'approuver la mise en place du Plan 2012 accordé aux employés et consultants de la Société et des Autres Gratifications accordées aux non-employés de la Société et à des tiers, tel que plus amplement décrit dans le Rapport du Conseil et dans le rapport intitulé «Plan d'Incitation en Actions et Autres Gratifications».

L'Assemblée décide également de prendre connaissance et d'approuver et, autant que nécessaire, d'autoriser le Conseil à émettre et à procéder à l'émission d'un maximum de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze (785.572) Options de Souscription d'Actions et d'un maximum de deux cent soixante mille (260.000) Autres Gratifications, ce qui résultera en un capital émis pleinement dilué après octroi de toutes les gratifications dans le cadre du Plan 2012 et des Autres Gratifications de quatre millions huit mille quatre cent vingt-deux (4.008.422) Actions avec droit de vote. Si l'Assemblée Générale approuve les nouveaux contrats de travail de M. Alex Good et M. Scott Macleod tels que mentionnés à la Septième Résolution ci-dessous, le nombre d'Options de Souscription d'Actions devant être émises dans le cadre du Plan 2012 devra être réduit de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze (785.572) Options de Souscription d'Actions à trois cent cinquante mille (350.000) Options de Souscription d'Actions. Si l'Assemblée Générale rejette le nouveau contrat de consultant de M. Craig Etchegoyen mentionné à la Huitième Résolution ci-dessous, le nombre d'Options de Souscription d'Actions devant être émises dans le cadre du Plan 2012 devra également être réduit de trois cent cinquante mille (350.000) Options de Souscription d'Actions à deux cent cinquante mille (250.000) Options de Souscription d'Actions.

Après avoir considéré le Rapport, l'Assemblée décide également, en vue de faciliter l'émission par le Conseil d'actions de la Société à la suite de l'exercice des Options de Souscription d'Actions et d'Octrois d'Actions Subalternes dans le cadre du Plan 2012 et d'Octrois d'Actions Supplémentaires, selon le cas, de renouveler et d'augmenter le montant du capital social autorisé de la Société, en sus du capital social émis, de son montant actuel de six mille quatre cent cinquante-six United States Dollars et vingt-cinq United States Dollar cents (USD 6.456,25) à un montant de dix-huit mille cinquante-sept United States Dollars et trois United States Dollar cents (USD 18.057,03) et d'autoriser également le Conseil, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée dans la gazette

officielle de Luxembourg, à augmenter en une fois ou en plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé de la Société.

L'Assemblée décide finalement de modifier en conséquence l'article 6 (Capital Social) des Statuts Refondus afin de refléter les modifications adoptées ci-dessus, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante-sept mille sept cent quarante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 57.743,75), représenté par trois millions trois cent quarante-deux mille huit cent cinquante (3.342.850) Actions sans mention de valeur nominale.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant selon la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessous.

6.3 Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix-huit mille cinquante-sept United States Dollars et trois United States Dollar cents (USD 18.057,03) en sus du capital social souscrit de la Société.

6.4 Le Conseil est autorisé et habilité, dans les limites du capital social autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social émis en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou droits de conversion attribués par le Conseil à concurrence du capital social autorisé conformément aux conditions de toutes options de souscription d'actions, de bons de souscription (pouvant être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription accordé par la loi aux actionnaires existants dans le cas d'une émission d'actions contre apports en numéraire. L'autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la résolution de l'assemblée générale des associés adoptée le 14 juin 2013 dans la gazette officielle du Luxembourg - Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées dans les Statuts ou, le cas échéant, par la loi en cas de modification des présents Statuts.

6.5 Le Conseil peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de réception des paiements des actions représentant tout ou partie de l'émission des nouvelles Actions dans les limites du capital social autorisé.

6.6 A la suite de chaque augmentation du capital social émis dans les limites du capital social autorisé, réalisée et dûment constatée dans les formes requises par la Loi, cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation effective. Cette modification sera actée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instruction du Conseil ou de toute personne dûment autorisée et habilitée par le Conseil à cette fin.

6.7 Un compte de prime peut être établi sur lequel sera versée toute prime payée sur une Action en sus de sa valeur nominale (comptable). Le montant du compte de prime peut être utilisé conformément à une décision de l'Assemblée Générale ou du Conseil, selon le cas, pour procéder au paiement de toute Action que la Société peut racheter à ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions aux Actionnaires sous la forme d'un dividende ou pour allouer les fonds à la réserve légale.»

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 1.958.962 actions

Votes contre: 12.082 actions

Abstentions: 515.451 actions

La Cinquième Résolution est par conséquent adoptée dans son intégralité.

Sixième Résolution:

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M. Alex Good en tant qu'Administrateur A de la Société, en remplacement de M. Chad Meisinger, avec effet au 4 septembre 2012 pour une durée qui expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 juin 2012.

L'Assemblée décide également de ratifier la nomination de Mme Virginia Strelén en tant qu'Administrateur B de la Société, en remplacement de M. Ivo Hemerald, avec effet au 6 mai 2013 pour une durée qui expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 juin 2012.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 1.984.247 actions

Votes contre: 502.248 actions

Abstentions: 0 action

La Sixième Résolution est par conséquent adoptée dans son intégralité.

Septième Résolution:

L'Assemblée décide de prendre connaissance et d'approuver les contrats de travail modifiés de (i) M. Alex Good en tant que Président Directeur Général de la Société et de (ii) M. Scott Macleod en tant que Directeur Financier de la Société.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.486.495 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

La Septième Résolution est par conséquent adoptée dans son intégralité.

Huitième Résolution:

L'Assemblée décide de prendre connaissance et d'approuver le nouveau contrat de consultant entre la Société et M. Craig Etchegoyen en vertu duquel M. Craig Etchegoyen fournira des services à la Société.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 1.821.058 actions

Votes contre: 87.144 actions

Abstentions: 578.293 actions

La Huitième Résolution n'est par conséquent pas adoptée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.800,-.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLESS, C. CAMODECA, B. BEERENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2013. Relation: LAC/2013/28933. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100194/1588.

(130121105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Delius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 juin 2013:

Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER Management S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELIUS INVEST S.A.

Référence de publication: 2013077745/20.

(130096119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

MARCOTULLIO RECEPTION Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 161.115.

Etrait - cession de parts sociales

Il résulte de quatre contrats de cession signés en date du 17 mai 2013, que la société MARCOTULLIO RECEPTIONS France Sàrl, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à rue Eugène Vallin, F-54320 Maxéville, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 767 800 949, associée de la Société a cédé

- 5 parts sociales de la Société à Madame Sylvie Anne-Thérèse MARCOTULLIO, gérante, née le 10 juillet 1965 à Nancy, demeurant à F-54110 Buissoncourt, 28, rue Haute;

- 5 parts sociales de la Société à Monsieur Hervé MARCOTULLIO, gérant, née le 22 mars 1969 à Nancy, demeurant à F-54710 Fleville devant Nancy, 03, Square des Loriots;

- 5 parts sociales de la Société à Monsieur Alain Jean MARCOTULLIO, gérant, 09 mai 1962 à Nancy, demeurant à F-54690 Lay-Saint- Christophe, 27, Chemin du Rupt d'Adoué; et

- 485 parts sociales de la Société à la société BY M S.à.r.l, société de droit français, ayant son siège social à rue Eugène Vallin, F-54320 Maxéville, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 789 555 125;

De sorte que les associés actuels de la Société sont la Société à la société BY M S.à.r.l. (485 parts), Madame Sylvie Anne-Thérèse MARCOTULLIO (5 parts), Société à Monsieur Hervé MARCOTULLIO (5 parts), et Monsieur Alain Jean MARCOTULLIO (5 parts).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013077299/27.

(130095239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Phoenix Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.208.

Etrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 juin 2013

L'Assemblée a décidée de démissionner avec effet 12 juin 2013

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et

A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que

celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a.,

L'Assemblée a décidée de nommer avec effet 12 juin 2013

Monsieur Alexander Claessens, économiste demeurant professionnellement 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme administrateur

La Société Monterey Audit Sàrl 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes avec effet 12 juin 2013

L'Assemblée a décidé de transférer avec effet 12 juin 2013 le siège social vers 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2013077388/26.

(130095135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.
